



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière

PRENEZ AVIS QU'à la séance ordinaire du 15 novembre 2022, le conseil municipal a adopté la résolution 290-11-2022 adoptant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2023.

Par conséquent :

QUE le Conseil municipal adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 qui se tiendront le 3^e mardi de chaque mois et débuteront à 19 h 30;

Mardi 17 janvier 2023	Mardi 21 février 2023
Mardi 21 mars 2023	Mardi 18 avril 2023
Mardi 16 mai 2023	Mardi 20 juin 2023
Mardi 18 juillet 2023	Mardi 15 août 2023
Mardi 19 septembre 2023	Mardi 17 octobre 2023
Mardi 21 novembre 2023	Mardi 19 décembre 2023

DONNÉ à Saint-Placide, ce 16^e jour du mois de novembre 2022.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du Code municipal)

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de novembre 2022

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière